

Compte rendu succinct du conseil communautaire du 3 mars 2011

Le Perreux	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	X		
Gilles CARREZ	. x		
Loïck NICOLAS	Х		
Jean CUVILLIER	Х		
Florence HOUDOT	X		
Jean-René FONTAINE	Х		
Thérèse-Marie THOME	X		
François CABAL	х		
Chantal CANALES	Х		
William GEIB			X
Audrey REBUT	Х		
Emilie VASQUEZ	х		
Roland PEYLET	х		
Catherine MATRUCHOT	Х		
Jean-Jacques PASTERNAK	х		
Pierre CARTIGNY	x		
Estelle DEBAECKER	x		
Alain DEGRASSAT	x		

soit 17 conseillers présents ou représentés,

Secrétaire de séance : Mme Debaecker

Installation de madame DEBAECKER et de monsieur DEGRASSAT en remplacement de messieurs MAUDRY et MORETTI comme conseillers communautaires.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 13 décembre 2010, modification faite du remplacement de monsieur VERGNE (et non monsieur CARTIGNY) par monsieur CARTIGNY.

FINANCES:

<u>Point n°1</u> Annulation de la délibération du 20 septembre 2010 portant décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement – section investissement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

-DIT que la décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement – section d'investissement – exercice 2010 est rapportée.

Point n°2 Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE à 6.30% le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2011.
- DIT que cette délibération doit servir de notification aux Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2011.

Point n°3 Vote du montant de la participation au raccordement à l'égout 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE à 5,2 euros (cinq euros et vingt centimes) par m² de S.H.O.N., le montant de la participation.
- PRECISE que la mise en recouvrement de cette participation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette.

<u>Point n°4</u> Vote de la redevance assainissement pour l'année 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire le taux de la redevance assainissement pour chacune des deux communes comme suit :

- 0.28 €/m3 pour Nogent sur Marne
- 0.24 €/m3 pour le Perreux sur Marne

<u>Point n°5</u> Modification de l'assiette et des dates de perception de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- MODIFIE la délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2010 portant instauration d'une taxe de séjour sur le territoire de la communauté d'agglomération comme suit :
- Supprime de la taxe pour les hôtels ou catégories d'établissements assimilés sans étoile et avec une étoile,
- Arrête les dates de reversement pour chaque année, auprès de madame la Trésorière principale, des sommes directement perçues par les logeurs de la sorte :

15 juillet pour les encaissements du 1er semestre

15 janvier pour les encaissements du 2nd semestre

- DIT que cette modification prendra effet au 1er mars 2011.

<u>Point n°6</u> Fixation du montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés pour toutes les associations sauf :

- par 16 voix pour, Mme THOME n'ayant pas pris part au vote, pour l'Association « Mosaique des saveurs »,
- par 16 voix pour, Mme MATRUCHOT n'ayant pas pris part au vote, pour l'association « Union des commerçants de Nogent »,
- par 16 voix pour, Mme DEBAECKER n'ayant pas pris part au vote, pour l'association « Codal PACT »,
- ARRETE la liste nominative des associations bénéficiaires de subventions pour l'année 2011
- FIXE le montant prévisionnel des subventions accordées nominativement à chaque association selon le tableau annexé à la délibération.
- AUTORISE monsieur le Président ou son conseiller délégué à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

Point n°7 Vote du budget principal 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE le budget primitif pour 2011 (budget principal) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	7 759 148.74 €	29 617 015.00 €	37 376 163.74 €
Recettes	7 759 148.74 €	29 617 015.00 €	37 376 163.74 €

Point n°8 Vote du budget primitif annexe de l'assainissement 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE le budget primitif pour 2011 (budget annexe de l'assainissement) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	2 383 255,20 €	992 259.00 €	3 375 514.20 €
Recettes	2 383 255.20 €	992 259.00 €	3 375 514.20 €

ADMINISTRATION GENERALE:

Point nº9 Modification de la composition du bureau - Election de nouveaux membres

Le Conseil communautaire,

- FIXE la composition du Bureau Communautaire comme suit :
- Le Président,
- Cing Vice-présidents,
- Deux membres qui assureront les fonctions de Conseillers Communautaires délégués.

Par 16 voix pour, et une abstention,

- ELIT, au scrutin secret et à la majorité absolue, M. CARTIGNY, en tant que membres du bureau communautaire assurant des fonctions de conseillers communautaires délégués, Par 16 voix pour, et une abstention,
- ELIT, au scrutin secret et à la majorité absolue, M. DEGRASSAT, en tant que 5^{eme} Viceprésident de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

<u>Point n°10</u> Désignation des remplaçants de messieurs MAUDRY et MORETTI au sein de la commission « Développement économique, Environnement » de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le scrutin public pour la désignation de deux nouveaux membres au sein de la commission « Développement économique, Environnement »,
- DESIGNE Mme DEBAECKER et M. DEGRASSAT en tant que membres de la commission « Développement économique, Environnement » en remplacement de messieurs MAUDRY et MORETTI.

<u>Point n°11</u> Désignation du remplaçant de monsieur MAUDRY comme représentant de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne au sein de l'association « Vivre et Entreprendre »

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le scrutin public pour l'élection du représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'association « Vivre et Entreprendre »,

- DESIGNE M. DEGRASSAT en tant que représentant de la communauté d'agglomération au sein de ladite association, en remplacement de monsieur MAUDRY.

<u>Point n°12</u> Désignation du remplaçant de monsieur MORETTI comme représentant de la communauté d'agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le scrutin public pour l'élection du représentant de la communauté d'agglomération au sein de la Commission locale de l'eau,

- DESIGNE M. PASTERNAK en tant que représentant de la communauté d'agglomération au sein de ladite commission, en remplacement de monsieur MORETTI.

<u>Point n°13</u> Désignation du remplaçant de monsieur MORETTI comme représentant suppléant au sein du syndicat mixte « Marne Vive »

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le scrutin public pour l'élection du membre suppléant au sein du syndicat mixte « Marne Vive »,
- DESIGNE M. PASTERNAK en tant que représentant de la communauté d'agglomération au sein dudit syndicat, en remplacement de monsieur MORETTI.

<u>Point n°14</u> Désignation du remplaçant de monsieur MORETTI comme membre titulaire au sein de la Commission Consultative des Services Publics locaux

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le scrutin public pour l'élection d'un nouveau membre titulaire au sein de la commission consultative des services publics locaux,
- DESIGNE Mme HOUDOT en tant que membre titulaire de ladite commission, en remplacement de monsieur MORETTI.

Point n°15 Election de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ELIT comme membres de la commission d'appel d'offres :

En tant que titulaires:

- Madame CANALES
- Madame THOME
- Monsieur PASTERNAK
- Monsieur PEYLET
- Madame MATRUCHOT

En tant que suppléants:

- Madame DEBAECKER
- Monsieur DEGRASSAT
- Monsieur CARTIGNY
- Mademoiselle VASQUEZ
- Monsieur NICOLAS

Point n°16 Election de la Commission de délégation de services publics

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ELIT comme membres de la commission de délégation de service public :

En tant que titulaires:

- Madame REBUT
- Madame THOME
- Monsieur PASTERNAK
- Monsieur PEYLET
- Madame MATRUCHOT

En tant que suppléants:

- Madame DEBAECKER
- Monsieur DEGRASSAT
- Monsieur CARTIGNY
- Mademoiselle VASQUEZ
- Madame CANALES

VOIRIE - ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

<u>Point n°17</u> Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des circulations douces au Perreux sur Marne. Choix du titulaire

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à conclure et à signer le marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des circulations douces au Perreux sur Marne avec le cabinet « Comptoir des Projets », basé à Montrouge (92), pour un montant de 396 000 € HT,
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20 du budget communautaire

<u>Point n°18</u> Marché d'études et de suivi-animation des installations d'assainissement des propriétés privées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne. Choix du titulaire

Le Conseil communautaire,

Par 16 voix pour, M. CABAL n'ayant pas pris part au vote,

- AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à conclure et à signer le marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des circulations douces au Perreux sur Marne avec la société VEOLIA, Marne la Vallée (77) pour un montant annuel compris entre 20 000 € HT et 150 000 € HT.
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20 du budget communautaire.

<u>Point n°19</u> Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations inscrites au programme de travaux et d'études 2011 Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à demander, pour le programme de travaux d'assainissement 2011 ci annexé, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à signer les conventions y afférentes,
- DIT que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants.

Point n°20 Demande de subventions pour la réhabilitation des berges, la gestion de l'eau et la création d'un sentier pédagogique sur l'île des loups

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à demander, pour les études de la réhabilitation des berges de l'île des loups, des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général du Val de Marne, du Conseil Régional Ile de France, de l'Etat et des aides européennes, ainsi que tout autre subventionneur potentiel, au taux maximum et à signer les conventions y afférentes,
- DIT que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants.

<u>Point n°21</u> Convention de groupement de commande avec Fontenay sous Bois pour la réalisation d'étude de conformité de raccordement aux réseaux d'assainissement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Fontenay sous Bois,
- AUTORISE le président ou son conseiller délégué à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce groupement de commande.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INSERTION

Point n°22 Attribution d'un fonds de concours de la communauté d'agglomération aux communes membres pour la création de nouvelles places de parking ayant pour objet le développement et la redynamisation d'activité commerciale

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de la création d'un fonds de concours attribué aux communes membres pour toute création de place de parking, en structure, ouvert au public ayant pour vocation de dynamiser l'activité économique,
- DIT que les modalités d'attribution dudit fonds de concours seront fixées ultérieurement par délibération du conseil communautaire.

Point n°23 Approbation de la Convention d'organisation d'une action d'alphabétisation pour l'année 2011

Le Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la Convention d'organisation d'une action d'alphabétisation pour l'année 2011,
- AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à signer la dite convention.

<u>Point n°24</u> Reconduction du dispositif « Passeur de Rives de la Marne » pour les années 2011-2012

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de reconduire le dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour les années 2011-2012.
- AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à signer la convention quadripartite avec la ville de Champigny sur Marne, l'association Au fil de l'eau et la société Fayolle et Fils.

HABITAT

<u>Point n°25</u> Adoption du bilan annuel 2009 du Plan Local de l'Habitat communautaire Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le bilan du PLH pour l'année 2009,

- DIT que le bilan annuel sera transmis aux personnes associées, aux Maires des communes membres et au Préfet ; il sera tenu à la disposition du public avec le Programme Local de l'Habitat.

<u>Point n°26</u> Adoption du bilan annuel 2010 du Plan Local de l'Habitat communautaire Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le bilan du PLH pour l'année 2010,

- DIT que le bilan annuel sera transmis aux personnes associées, aux Maires des communes membres et au Préfet ; il sera tenu à la disposition du public avec le Programme Local de l'Habitat.

Point n°27 Attribution d'un complément de subvention pour surcharge foncière 3 F pour l'opération sise 27-29 rue Jules Ferry au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ATTRIBUE à la SA d'HLM Immobilière 3F un complément de subvention pour surcharge foncière d'un montant soixante et un mille euros (61 000) pour réaliser son opération de construction au 27-29 rue Jules Ferry au Perreux sur Marne.

- AUTORISE le Président, ou son Conseiller Délégué, à signer la convention ci-annexée qui organise les modalités de versement de ladite subvention et fixe le contingent de réservation.

- INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 204 du budget principal de l'exercice courant,

- PREND acte de la prolongation du droit de réservation porté de 25 ans à 30 ans dans la précédente convention de participation financière intervenue au titre du versement de la subvention pour surcharge foncière d'un montant de 85 000 euros.

Point n°28 Attribution d'une subvention pour surcharge foncière Valophis Habitat pour l'opération d'acquisition sise 49 avenue du Maréchal Joffre au Perreux sur Marne Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ATTRIBUE à Valophis Habitat Oph du Val de Marne une subvention pour surcharge foncière d'un montant (cent vingt mille euros) 120 000 euros pour réaliser son opération d'acquisition-amélioration au 49 Avenue du Mal Joffre au Perreux sur Marne,

- AUTORISE le Président ou son Conseiller Délégué à signer la convention, ci-annexée, qui

organise les modalités de versement de ladite subvention,

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre de 204 du budget principal de l'exercice courant.

<u>Point n°29</u> Attribution d'une subvention pour surcharge foncière Société Foncière Habitat et humanisme pour l'opération sise 23 rue de Tannebourg au Perreux sur Marne Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ATTRIBUE à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) pour l'aider à réaliser son opération d'acquisition-amélioration au 23 rue de Tannebourg au Perreux-sur-Marne
- AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de ladite subvention,

- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget principal de l'exercice courant.

RESSOURCES HUMAINES

<u>Point n°30</u> Prolongation de la vacation au sein du service « Habitat » de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la prolongation de la vacation au sein du service «Habitat » de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne pour la période du 20 avril 2011 au 31 juillet 2011, pour un montant de 250 € bruts mensuels.

- DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'exercice courant.

<u>Point n°31</u> Approbation des avantages sociaux au profit du personnel de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE que le taux de base de chaque prestation suivra l'évolution annuelle défini par circulaire du ministre en charge de la fonction publique applicable pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice courant.

Fait au Perreux sur Marne, le

Président,

07 MARS 2011